

## **Mesures complémentaires**

### **1. Augmentation de la décharge de direction à titre provisoire pour l'année 2024-2025**

- La Courneuve : école maternelle Joliot-Curie de 0,67 à 1 ;
- Aulnay-sous-Bois 1 : école maternelle Savigny 2 de 0,33 à 0,50.